

Extension de l'UVE La Salamandre (Unité de Valorisation Énergétique) & ECOCIR 2



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE & ÉNERGÉTIQUE
AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU TERRITOIRE

DOSSIER DE PRESSE



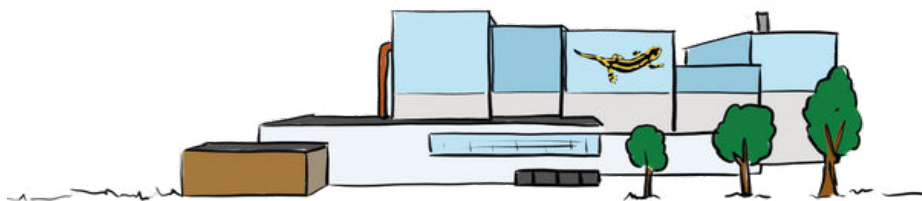


SOMMAIRE

CONTEXTE	03
Projet d'extension de l'UVE Salamandre	03
Valoriser et ne rien gaspiller	04
UNE NOUVELLE ETAPE	05
PROJET ECOCIR 2	07
ACTEURS	11
CONTACTS	13

« Ce contrat de 753 M€ dont 173 M€ d'investissement dans les 3 ans à venir, pour la Modernisation et l'Extension de l'UVE Salamandre est une opportunité pour les entreprises et l'emploi en Anjou. Le SIVERT de l'Anjou, la CCI de Maine-et-Loire, et la Communauté de communes Baugeois-Vallée ont souhaité unir leurs forces et leurs compétences, à travers une convention d'objectifs et de moyens. »

CONTEXTE



Projet d'extension de l'UVE La Salamandre



Dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) de l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre (UVE) prévu pour mars 2026, Angers Loire Métropole (ALM), la Communauté de communes du Pays sabolien (CCPS) et Tours Métropole Val de Loire (TMVL), ont sollicité à partir de 2020, le SIVERT afin de bénéficier des services de l'UVE Salamandre pour la valorisation de leurs ordures ménagères résiduelles (OMr) en énergie électrique et thermique.

Le projet consiste à moderniser et agrandir l'UVE Salamandre du SIVERT de l'Anjou pour répondre aux objectifs et ambitions locales, régionales et nationales dans le domaine du traitement des déchets et de la transition énergétique. Le SIVERT, la CCPS, ALM et TMVL se sont rapprochés pour définir ensemble les coopérations et les mutualisations qui pouvaient être envisagées entre leurs territoires. Un Groupement d'Autorités Concédantes (GAC) a été créé pour ce faire en 2023.

Ainsi le contrat signé entre le SIVERT de l'Anjou, mandataire du GAC, et la société Paprec Energies le 18 décembre 2026 comporte deux aspects. Tout d'abord il s'agit de **moderniser l'infrastructure existante** (la ligne de 115 000T/an). **Il prévoit également une extension** pour accueillir les déchets ménagers résiduels (OMr) des partenaires du GAC hors SIVERT (ALM, TMVL et CCPS) par la construction et l'exploitation d'une seconde ligne de four qui leur est dédiée. Cette seconde ligne sera dotée d'une capacité de 85 000 tonnes. La capacité totale de l'UVE sera ainsi portée à 200 000 tonnes par an, et doublera la production énergétique (électrique et thermique) pour passer à 120 000 MWH/an d'électricité, soit la consommation électrique d'une ville comme Cholet et 145 000 MWH/an d'énergie thermique. Après un an de procédure administrative (2026), les travaux débuteront en 2027 pour une mise en fonctionnement de l'ensemble début 2030. L'investissement est estimé à plus de 173 M€, pour

un contrat qui dépasse les 753 M€. L'un des plus importants de Maine-et-Loire dans les prochaines années.

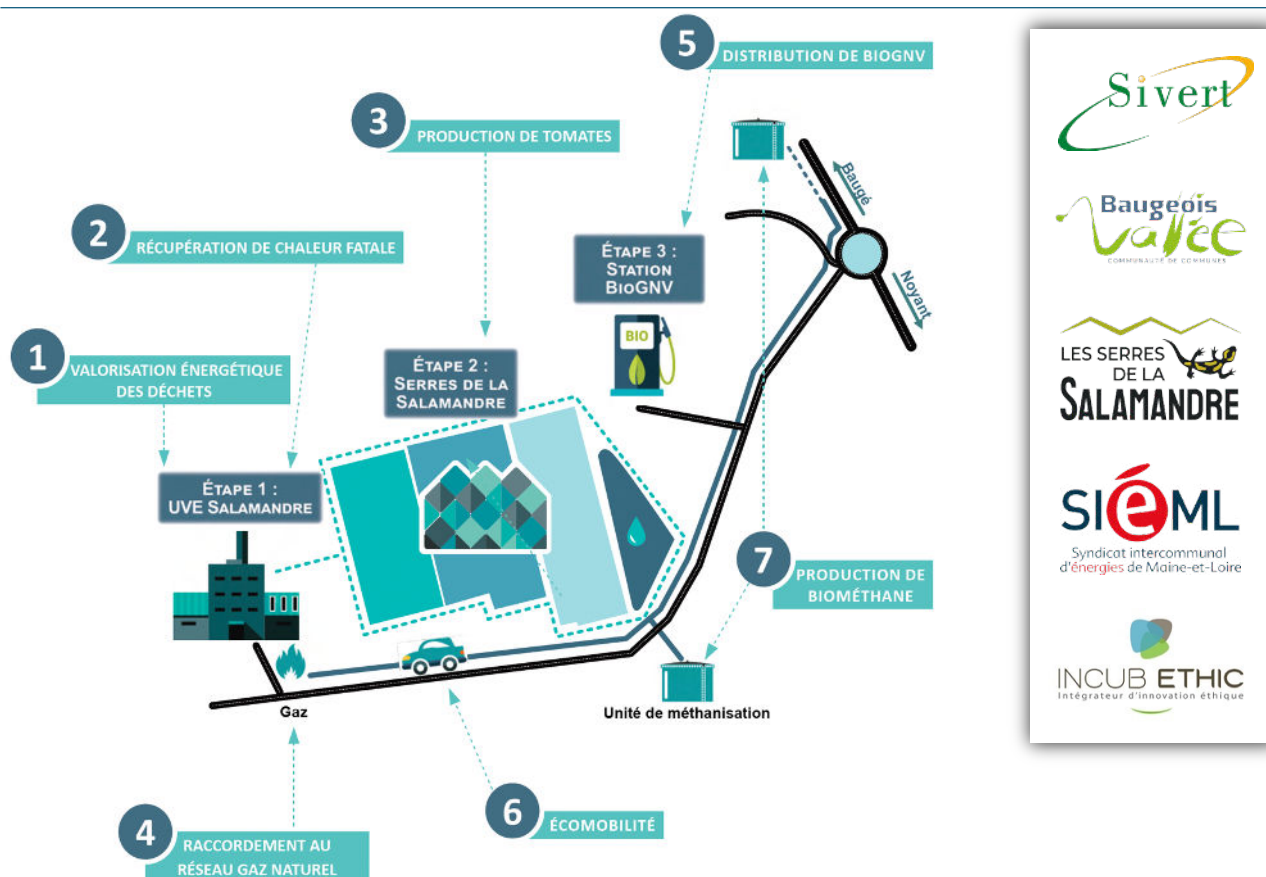
Il s'agit d'un projet de développement économique important pour notre territoire qui permettra aux entreprises locales et régionales de bénéficier des commandes liées aux travaux mais également l'arrivée de nouvelles entreprises sur la ZAC Salamandre dans le cadre du projet ECOCIR 2, dans la suite du travail initié par le SIVERT avec ECOCIR 1.

Une histoire qui commence par une idée simple : valoriser et ne rien gaspiller...

Dès 2004, lors de la construction de l'UVE, les élus du SIVERT ont prévu les opportunités avec la création par Noyant-Villages d'une ZAC autour du projet.

Après des années de démarches, en 2017, le projet ECOCIR, programme concret d'ÉCOonomie CIRculaire au service du territoire a vu le jour avec une conviction forte : transformer les contraintes en opportunités. Tous les objectifs fixés se sont concrétisés sur cette zone d'activités La Salamandre, située à Lasse commune déléguée de Noyant-Villages (49) : valorisation énergétique des déchets portée par l'Unité de Valorisation Énergétique La Salamandre, récupération de la chaleur fatale issue de cette valorisation pour alimenter les serres des maraichers à proximité producteurs de tomates, raccordement au réseau gaz naturel, distribution de bioGNV pour les véhicules, écomobilité favorisée, production de biométhane local, création d'emplois. En quelques années, ce territoire est devenu un laboratoire grandeur nature de l'économie circulaire. **Aujourd'hui, toutes ces réalisations permettent de passer à la prochaine étape de développement de cette zone avec un projet d'envergure : ECOCIR 2.**

RAPPEL ECOCIR 1 : UN PROJET EN 3 ÉTAPES PORTÉ EN PARTENARIAT



UNE NOUVELLE ÉTAPE



ECOCIR 2 : L'ÉCOonomie CIRculaire, une aventure collective !

Un territoire qui ose, des partenaires qui innovent, une ambition qui inspire.

ECOCIR 2 est la nouvelle étape d'un programme d'économie circulaire prévu dès 2004.

Le SIVERT de l'Anjou (Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des Déchets de l'Anjou) va doubler la capacité de traitement des déchets de son Unité de Valorisation Énergétique (UVE) et doubler sa production d'énergie (électrique et thermique), améliorer encore les performances environnementales et produire une énergie locale à bas coût. Ce projet d'un investissement de 173 millions d'euros est l'un des plus importants du département dans les années à venir. Dès 2024, le SIVERT en attache avec la CCI de Maine-et-Loire a étudié la possibilité de permettre à des entreprises de se développer autour de l'UVE. Une étude leader a ainsi été lancée. Le comité syndical du SIVERT a pris des délibérations dans ce sens (21 février 2025 et 12 septembre 2025).

Les élus communautaires de Baugeois-Vallée ont validé lors du conseil communautaire du jeudi 18 septembre la participation de la communauté de communes Baugeois-Vallée au projet de d'accompagnement « ECOCIR 2 ».

L'étude ECOCIR 2 vise à renforcer la dimension circulaire de l'extension de l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre, avec des retombées concrètes pour le territoire. Ce projet vise à créer un écosystème innovant où les flux énergétiques, la chaleur, le CO₂ et l'eau deviennent des leviers pour attirer des entreprises, générer des synergies et renforcer l'attractivité du territoire.

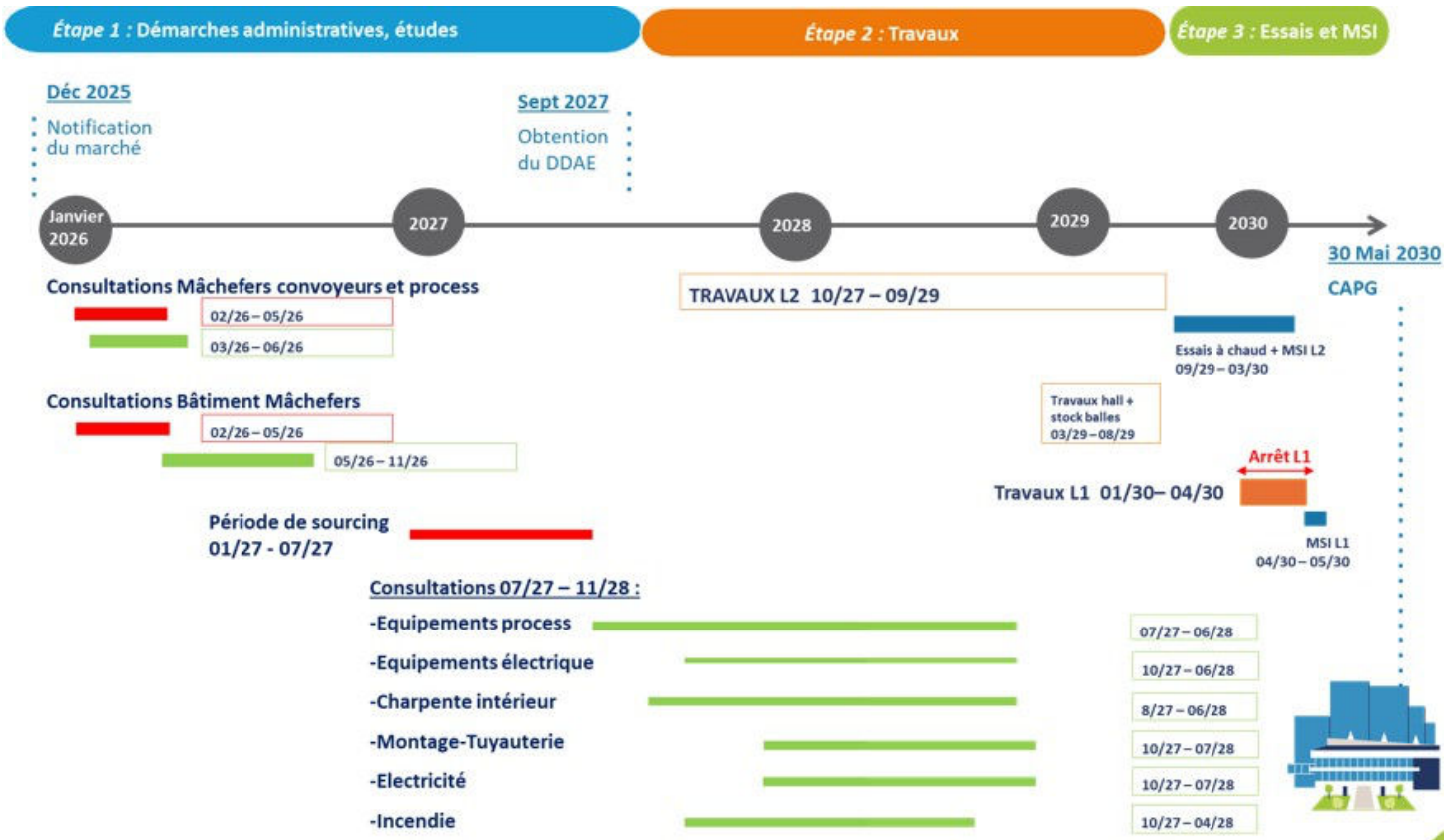
Trois partenaires : Baugeois-Vallée, L'Anjou Vert Communauté, le SIVERT de l'Anjou et la CCI de Maine-et-Loire s'unissent et signent une convention tripartite de partenariat pour faire de cette ambition une réalité.

Une alliance stratégique avec des rôles définis :

- Le SIVERT de l'Anjou : expert technique et garant des performances environnementales.
- Baugeois-Vallée, L'Anjou Vert Communauté : facilitatrice d'implantations et d'accueil.
- La CCI de Maine-et-Loire : pilotage du projet, animatrice des réseaux économiques.

Ce chantier représente un enjeu majeur pour le département de Maine-et-Loire et en particulier pour Baugeois-Vallée.

Rétroplanning :



« L'enjeu est de dépasser l'engagement contractuel de PAPREC Energies d'attribuer 25% des travaux aux entreprises locales, soit 43 millions d'euros au minimum. Cette convention vise notamment à attribuer 30 à 35% soit 50 à 60 M€ de travaux à nos entreprises locales. »

ECOCIR 2

Un projet d'avenir
pour un développement
local et solidaire



Au cœur du projet l'ÉCOonomie CIRculaire :

ECOCIR 2 s'inscrit dans une dynamique d'économie circulaire territoriale et vise à faire de l'extension de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) un levier de développement durable et économique pour le territoire, dans la continuité d'ECOCIR 1.

Ce projet doit permettre de développer un écosystème local, et de faire référence en matière d'économie circulaire territoriale en milieu rural autour de l'UVE. C'est un projet qui se veut exemplaire en matière de transition écologique et d'innovation territoriale. Il a pour objectif de développer l'économie locale, de favoriser la création d'emplois tout en réduisant l'impact écologique des investissements et de l'exploitation de l'installation.

Bien plus qu'un projet technique, c'est une démarche collective pour conjuguer performance économique, responsabilité environnementale et dynamisme territorial.

Une gouvernance partenariale au service de l'économie circulaire territoriale et de la transition énergétique

Le projet ECOCIR 2 repose sur une gouvernance partenariale étroite associant la CCI de Maine-et-Loire, le SIVERT de l'Anjou et la Communauté de communes Baugeois Vallée. Chacun apporte ses compétences propres et garantit la cohérence, l'efficacité et l'ancrage territorial du projet. Cette gouvernance se veut facilitatrice pour rechercher de nouvelles actions de développement de l'économie circulaire territoriale.

Le SIVERT de l'Anjou, en tant que maître d'ouvrage de l'UVE Salamandre, joue un rôle central en tant qu'initiateur du projet, d'investisseur et d'apport d'expertise technique. Il met à disposition l'ensemble des éléments nécessaires au déploiement du projet : flux de ressources entrantes et sortantes, données techniques, prospections de filières en lien avec le concessionnaire et des cabinets spécialisés afin de favoriser l'installation de nouvelles entreprises (cf 2017-2020 avec la société INCUBETHIC), favorise l'émergence de nouvelles activités par le réseau et les contacts dont il dispose sur cette thématique. Le SIVERT assure la transmission des informations aux partenaires et facilite les relations avec l'exploitant PAPREC. Le SIVERT s'engage à fournir tous les éléments techniques liés au projet : flux ressources entrantes et sortantes, emprises foncières, évolutions techniques...

Dans le cadre de l'appel d'offre européen, et du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) du projet d'extension et de modernisation de l'UVE, l'accent a été mis le plus en amont possible sur la capacité du candidat retenu à mobiliser les entreprises locales, régionales et françaises. Et ce tant dans la phase de construction que dans sa capacité à rendre le site attractif pour le déploiement d'autres entreprises l'implantation d'autres entreprises connexes en phase d'exploitation.

La Communauté de communes de Baugeois-Vallée intervient comme acteur du développement économique et de l'aménagement du territoire. Elle facilite l'implantation de nouvelles activités complémentaires à proximité de l'UVE, en particulier en anticipant l'évolution des besoins fonciers sur la zone, comme des besoins en personnels. En fonction de l'avancement du projet, elle peut être amenée à investir pour accueillir de nouvelles entreprises, favoriser la mutualisation des services et encourager les échanges de flux entre acteurs économiques.

La CCI de Maine-et-Loire assure le pilotage opérationnel du projet ECOCIR 2, en lien étroit avec le Sivert et la Communauté de Communes de Baugeois Vallée. Elle veille au respect du calendrier et assure un suivi régulier et un reporting de l'avancement des actions, en coordination avec les sous-traitants et prestataires mobilisés. La CCI porte également, sur les plans technique et financier, le dossier de financement LEADER, tout en recherchant d'autres sources de financement, notamment auprès de PAPREC.

Un projet construit autour de 3 axes :

Axe 1 – Construction : un investissement structurant au bénéfice de l'économie circulaire et locale

La phase de construction de l'extension et de la modernisation de l'UVE Salamandre représente un investissement de 173 millions d'euros, l'un des plus importants des prochaines années sur le territoire. La société PAPREC Energie assurera l'exploitation de l'UVE, ainsi que la conception et la construction de la seconde ligne de four, destinée à répondre aux besoins des collectivités du GAC. Elle mènera également la modernisation de la ligne existante et le déploiement de nouvelles activités autour du site.

Dans le cadre du projet d'extension et de modernisation de l'UVE, le projet vise à maximiser les retombées économiques locales, dès l'amont du chantier. Pour ce faire, une démarche de sourcing local et circulaire est engagée afin d'identifier, accompagner et structurer les entreprises du territoire pour leur permettre de répondre, seules ou collectivement, aux marchés liés aux travaux. PAPREC s'est engagé à ce qu'au minimum 25% des travaux, c'est-à-dire plus de 43 millions d'euros, soit attribué à des entreprises locales et à 35% à des PME, afin de soutenir l'emploi, développer des savoir-faire spécifiques et garantir un ancrage durable des investissements sur le territoire.

Concrètement, ce sourcing repose sur plusieurs actions opérationnelles : l'identification des entreprises locales susceptibles de répondre aux lots définis (près de 90 lots identifiés à ce jour), la définition de critères minimaux de circularité par corps de métier, l'organisation de rencontres et de regroupements d'entreprises candidates via CCIBusiness, la création d'outils de formation des équipes intervenantes sur le chantier, ainsi que l'information du maître d'œuvre sur les principes d'éco-conception du chantier (labellisé E2C).

Axe 2 – Un chantier exemplaire

Au-delà de sa dimension industrielle, le projet d'extension et de modernisation de l'UVE Salamandre et ECO CIR 2 sont pensés comme un projet collectif démonstrateur d'économie circulaire.

Les principes de sobriété, de réemploi et d'optimisation des ressources sont intégrés tout au long de la phase chantier, en lien étroit avec les entreprises. Par exemple, le bâtiment actuel des mâchefers de l'UVE sera déconstruit, et ses matériaux pourront être réutilisés.

Une étude sera également menée afin de réaffecter la base de vie à de nouveaux usages en fin de chantier et lui donner ainsi un second souffle. Ces infrastructures pourraient ainsi avoir une vocation économique, d'habitat (...) limitant ainsi les pertes de ressources et les déchets, tout en créant de nouvelles opportunités locales, à l'image de ce qui a pu être réalisé pour les infrastructures des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Ces actions visent à renforcer l'attractivité du site et faciliter l'accueil de nouvelles activités.

Axe 3 – Écologie Industrielle et Territoriale – Vers un renforcement de la symbiose industrielle



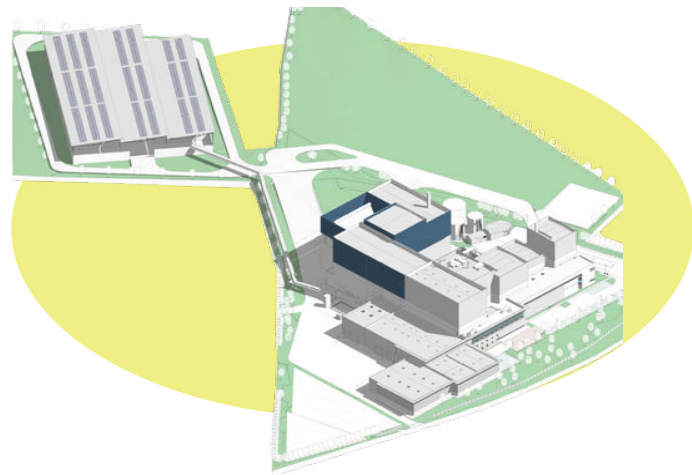
Cette phase est un projet structurant d'économie circulaire territoriale, conçu pour bénéficier de l'extension de l'UVE Salamandre et le doublement de sa capacité de production énergétique (120 000 MWh d'électricité et 145 000 MWh de chaleur fatale) à l'horizon 2030.

S'appuyant sur ECO CIR 1, un écosystème opérationnel depuis 2021 (Serres, station BioGNV, méthaniseurs de Baugé et de Noyant, Mobil'Ethic), tant sur l'expérience méthodologique acquise que sur les réalisations, le projet vise à optimiser et valoriser l'ensemble des flux générés par l'UVE (électricité, chaleur fatale) au bénéfice d'activités économiques à venir.

Fort de l'expérience ECO CIR 1 et du doublement de la capacité énergétique de l'UVE La Salamandre d'ici 2030 (120 000 MWh d'électricité et 145 000 MWh de chaleur fatale), notre ambition est claire : créer une véritable symbiose industrielle. Une dynamique fondée sur la coopération, la mutualisation des ressources et l'implantation d'activités innovantes au cœur de la ZAC Salamandre, pour faire de ce territoire un pôle d'excellence en économie circulaire. Cette dynamique vise à

renforcer la résilience des entreprises locales, leur offrir des avantages compétitifs, notamment énergétiques, et favoriser la création d'emplois durables.

Inspiré du modèle danois de Kalundborg, référence mondiale en matière de symbiose industrielle, cet axe du projet ECO CIR 2 ambitionne de faire de Salamandre un « Kalundborg rural français », une action emblématique, reproductible et unique en France.





Cet axe comprend plusieurs actions opérationnelles :

- **Action 1** - Réaliser un bilan des flux entrants-sortants (eau, énergies, intrants, matières premières...) de l'UVE
- **Action 2** - Préparer les accès au foncier pour les nouvelles activités
- **Action 3** - Rechercher des entreprises pouvant être accueillies sur la ZA et ayant des flux complémentaires
- **Action 4** - Étudier la faisabilité technique de l'implantation des entreprises
- **Action 5** - Étudier la valorisation des flux spécifiques (mâchefers...)
- **Action 6** - Mettre en place les réseaux et connexions pour les entreprises

LES ACTEURS PARTENAIRES



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

La CCI de Maine-et-Loire appartient au premier réseau public de proximité accélérateur de l'économie et de la croissance durable des entreprises en France et à l'étranger. Elle est composée d'une équipe de 50 élus bénévoles au service de plus de 41 000 entreprises du territoire. Ses missions principales sont d'inspirer et d'accompagner tous les entrepreneurs de la création à la transmission, de les représenter au niveau national, international, de déployer les politiques publiques économiques, d'agir pour la formation et l'emploi et de soutenir les territoires dans leur développement. 3 agences et 3 établissements de formation sont au service des entreprises sur le département.



Avec ses 36 000 habitants, la communauté de communes Baugeois-Vallée, L'Anjou Vert Communauté, regroupe 7 communes du Nord-Est de l'Anjou. Au titre de sa compétence développement économique, elle porte l'aménagement et la gestion de la ZAC Salamandre (30,2 ha). En lien avec les communes, la communauté de communes facilitera l'implantation des entreprises et salariés pendant les travaux d'extension de l'UVE de la Salamandre. À travers l'ambitieux projet ECOCIR 2, Baugeois-Vallée pourrait bien devenir un modèle d'économie circulaire en milieu rural où la gestion des déchets rime avec développement, solidarité et attractivité.



Le SIVERT de l'Anjou, Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des Déchets de l'Anjou, est un syndicat mixte intercommunal qui possède la compétence traitement et valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés. Le SIVERT regroupe sur son territoire 255 communes pour ses 322 000 habitants. Il veut offrir un service public de qualité à travers ses unités de traitement : le centre de tri Anjou Tri Valor pour la valorisation matière, l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre pour la valorisation énergétique des ordures ménagères et assimilées et la valorisation organique avec l'aide à l'achat des composteurs individuels et le traitement des biodéchets. Une ZAC ancrée sur la transition énergétique, l'économie circulaire et la souveraineté alimentaire : ECO CIR, s'est déployée grâce à l'énergie fournie par l'UVE, et aux investissements portés par le SIVERT pour la distribuer.

Le SIVERT de l'Anjou valorise au maximum l'ensemble des déchets sur son territoire dans une logique de filières complémentaires, en collaboration avec ses cinq structures adhérentes ayant la compétence collecte et tri.

Quelques chiffres :

- **7 intercommunalités** de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire
- **15 000 T / an d'emballages et papiers**, et **16 000 T d'emballages en verre** valorisés chaque année
- **60 000 T d'Ordures Ménagères résiduelles** valorisées en énergie sur l'UVE Salamandre par an
- Production de **65 000 Mwh / an d'électricité** en 2025 et **120 000 Mwh / an** à compter 2030
- Production de **45 000 Mwh / an d'énergie thermique** en 2025 et **145 000 Mwh / an** en 2030
- **23 894 composteurs** distribués depuis 2007
- Un budget annuel de près de **20 M€**

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE & ÉNERGÉTIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU TERRITOIRE



CONTACTS PRESSE



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

CCI de Maine-et-Loire

Christelle GOURRONC

Chargée de relation presse

02 41 20 49 06

Christelle.GOURRONC@maineetloire.cci.fr



SIVERT de l'Anjou

Paulin PAPIN

Chargé de communication

02 41 82 58 24

paulin.papin@sivert.fr



Baugeois-Vallée, L'Anjou Vert Communauté

Lucie ROBERT

Responsable du service communication

02 41 84 49 44 / 06 17 54 33 26

lucie.robert@baugeoisvallee.fr